

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie

## **Début des travaux d'entretien de voie entre Port-Daniel–Gascons et Gaspé La prudence est de mise!**

**Rimouski, le 3 septembre 2020** – Le projet de réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie passe à une autre étape. Dès le mois de septembre, le ministère des Transports entreprend le remplacement de 15 000 traverses, l'ajout de 13 000 tonnes de ballast et le nivellement de 50 kilomètres de voie sur le réseau ferroviaire entre Sainte-Thérèse-de-Gaspé et Prével (municipalité de Percé).

### **Circulation interdite sur la voie ferrée**

L'activité s'intensifiera au cours des prochaines semaines sur ce tronçon inexploité depuis quelques années. Par conséquent, le Ministère tient à mettre en garde toutes les personnes qui ont pris des habitudes non-sécuritaires sur la voie ferrée, que ce soit en s'y baladant à pied, à vélo, en véhicule hors route ou, encore, en la traversant à l'extérieur des passages à niveau. Toute circulation sur la voie ferrée et ses emprises ainsi que sur les structures ferroviaires est interdite.

Le Ministère a aussi constaté que la circulation des véhicules hors route sur la voie ferrée et sur les ponts ferroviaires a pour effet d'endommager les travaux d'entretien de voie. Il tient donc à rappeler qu'en tout temps, la circulation sur la voie ferrée et les ponts ferroviaires est interdite autant pour préserver les travaux fraîchement réalisés que pour assurer la sécurité des personnes.

Dans la perspective d'une reprise du service sur le Chemin de fer de la Gaspésie, la sécurité doit devenir une préoccupation constante des citoyennes et des citoyens qui côtoient le réseau ferroviaire de Matapédia à Gaspé.

Quelques consignes :

- ne jamais circuler sur la voie ferrée même lorsqu'il n'y a pas de train en opération et rester vigilant aux passages à niveau puisque des véhicules d'entretien peuvent toujours circuler sur la voie ferrée;
- ne pas circuler sur les voies ferrées et les propriétés ferroviaires;
- ne pas emprunter la voie comme raccourci;
- respecter la signalisation.

**Lien connexe**

Page Web : [Réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie](#)

Suivez-nous sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#).

– 30 –

**Pour information :**

Direction des communications  
Ministère des Transports  
Pouliot, Claire  
Conseillère en communication  
Courriel : [claire.pouliot@transports.gouv.qc.ca](mailto:claire.pouliot@transports.gouv.qc.ca)  
Ligne média : 1 866 341-5724